

2026 DSOL 110 : Subventions (6 500 euros) à trois associations et convention annuelle avec trois associations, au titre de la quote-part du fonds d'animation locale solidarité (FAL Solidarité) attribuée au 6^{ème} arrondissement.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération **2026 DSOL 110**, en date des....., par lequel le Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à trois associations ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du ;

Sur le rapport présenté par Mme Fatoumata KONE au nom de la 4^e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2026 à l'association AUTONOMIE PARIS SAINT JACQUES, dont le siège social est situé 11 rue de l'Ecole de Médecine 75006 PARIS, pour son projet « Solidarités - ateliers aidants/aidés » ; 82241/2026_08281. Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer la convention annuelle relative au projet subventionné.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2026 à l'association KOCOYA THINKLAB LABORATOIRE D'IDEES INNOVANTES POUR L'EDUCATION NUMERIQUE, dont le siège social est situé 113 bis rue de la Tour 75016 PARIS, pour son projet « Se protéger sur Internet : cycle de tables rondes pour les seniors du 6^e » ; 187150/2026_08126.

Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer la convention annuelle relative au projet subventionné.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2026 à l'association PROTECTION CIVILE PARIS SEINE (PCPS), dont le siège social est situé 244 rue de Vaugirard 75015 PARIS, pour son projet « FALSOL6 - Fonds d'animation locale solidarité du 6ème arrondissement » ; 16075/2026_08453.

Article 4 : Les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2026.